



## I. Analyser son bâtiment et planifier son projet

	Villa	Immeuble
CECB® Plus	1'000 CHF	1'500 CHF
Audit énergétique hors catégories CECB®		2'000 CHF
Accompagnement des maîtres d'ouvrage	4'000 CHF	8'000 CHF

## 2. Réduire la consommation énergétique

	$U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$	$U \leq 0.15 \text{ W/m}^2\text{K}$
Isolation des murs ou de la toiture	50 CHF/m <sup>2</sup>	80 CHF/m <sup>2</sup>
Bonus pour l'isolation couplée à une installation photovoltaïque		+ 40 CHF/m <sup>2</sup>
Bonus pour l'atteinte de la classe CECB®	Enveloppe: C + 50 CHF/m <sup>2</sup> SRE	Enveloppe: B + 60 CHF/m <sup>2</sup> SRE
Bonus pour l'atteinte du standard Minergie®	Minergie + 60 CHF/m <sup>2</sup> SRE	Minergie-P + 80 CHF/m <sup>2</sup> SRE

Installation de ventilation avec récupération d'énergie 2'400 CHF/unité d'hab.

Les fenêtres ou éléments d'enveloppe contre les locaux non chauffés ne sont pas subventionnés seuls.

## 3a. Augmenter la production d'énergie renouvelable

	Eau chaude villa	Immeuble ou appoint chauffage
Capteurs solaires thermiques	4'000 CHF	2'500 CHF + 500 CHF/kW
Capteurs solaires thermiques en cas d'isolation de la toiture ou d'installation d'un chauffage renouvelable	8'000 CHF	5'000 CHF + 1'000 CHF/kW

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques est subventionnée au niveau national par Pronovo. Il est conseillé d'effectuer cette étape en même temps qu'une rénovation de toiture. Plus d'informations sur [www.pronovo.ch](http://www.pronovo.ch).

Pour les bâtiments ou sites protégés, une subvention cantonale spécifique sera mise à disposition prochainement.

Une fois le bâtiment bien isolé, le chauffage devrait être remplacé par une installation moins puissante et alimentée par une énergie renouvelable. ➡ Voir au verso

### 3b. Remplacer son chauffage à mazout/gaz ou électrique

	Villa	Immeuble
Chaudière à bûches ou poêle avec réservoir journalier	4'500 CHF	4'500 CHF
Chaudière à bois automatique ≤ 70 kW	8'500 CHF	4'500 CHF + 200 CHF/kW
Pompe à chaleur air/eau ≤ 70 kW	5'000 CHF	400 CHF/kW
Pompe à chaleur sol/eau ≤ 70 kW	20'000 CHF	4'000 CHF + 800 CHF/kW
Raccordement à un réseau de chauffage ≤ 70 kW	6'000 CHF	4'800 CHF + 60 CHF/kW
Création d'un réseau de distribution hydraulique	15'000 CHF	60 CHF/m <sup>2</sup>

Pour les puissances supérieures à 70 kW, consulter notre site internet (adresse ci-dessous).

### Alternative: Tout rénover d'un coup avec label

(montants par m<sup>2</sup> SRE selon le type d'habitation)

	Villa	Immeuble	Autres
Rénovation Minergie®	100 CHF	60 CHF	40 CHF
Rénovation Minergie-P	155 CHF	90 CHF	65 CHF
Rénovation CECB® enveloppe: C / globale: B	90 CHF	50 CHF	35 CHF
Rénovation CECB® enveloppe: B / globale: A	140 CHF	80 CHF	60 CHF
Rénovation de bâtiments protégés	en fonction du saut de classe CECB et du type de bâtiment		

### Bonus ECO pour rénovation Minergie ou Minergie-P: + 10 CHF/m<sup>2</sup>

\* Les informations données ici sont simplifiées. Pour les conditions détaillées des subventions, se référer aux pages dédiées sur [www.vd.ch/subventions-energie](http://www.vd.ch/subventions-energie)



- Certaines communes accordent également des aides à la rénovation. Renseignements auprès de l'administration communale concernée.
- Les travaux de rénovation énergétique sont déductibles des impôts.

